

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. W. J. PENNINGTON

M. PERLEY :

1. M. W. J. Pennington est-il actuellement fonctionnaire de l'Etat fédéral, ou a-t-il occupé un emploi en aucun temps depuis décembre 1935 dans la province de la Saskatchewan?

2. Si oui, pendant combien de temps a-t-il occupé un emploi, quels étaient cet emploi et son traitement, et quelles allocations de dépenses, le cas échéant, a-t-il reçues?

3. Occupe-t-il des bureaux et où se trouvent ces bureaux?

L'hon. M. RINFRET: Je dépose le document.

DEMANDES DE DOCUMENTS

MANÈGE MILITAIRE À HULL (QUÉ.)

M. MacNEIL :

Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondance, commandes, et de tous autres documents relatifs à la construction projetée d'une salle d'armes à Hull, province de Québec.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA—
RACCORDEMENT À TORONTO

M. CHURCH :

Copie de tous télégrammes, lettres, contrats, décrets du conseil et autres documents échangés durant l'année passée entre le gouvernement du Canada, ou tout fonctionnaire fédéral, et le maire et la corporation de la ville de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette corporation, et la Commission du port de Toronto, ou tout fonctionnaire de cette Commission, au sujet des aéroports que l'on se propose de construire au port de Toronto et à Malton, et au sujet du projet de ne pas placer Toronto sur la voie principale des Lignes aériennes Trans-Canadiennes, mais sur un embranchement.

RADIO-CANADA—AUGMENTATION DU PERMIS

M. JOHNSTON (Bow-River) :

Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés durant l'année dernière entre le ministre des Transports et les gouverneurs de la Commission de radiodiffusion du Canada au sujet de l'augmentation des droits de permis pour postes récepteurs.

MATAPÉDIA-MATANE (QUÉ.)—LIGNES
TÉLÉPHONIQUES

M. LAPOINTE :

Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions et autres documents, du 1er janvier, 1934, jusqu'aujourd'hui, relatifs à la construction de lignes de téléphone dans le comté de Matapédia-Matane en 1935.

MANÈGE MILITAIRE À KENORA (ONT.)

M. CLARKE :

Copie de tous télégrammes, lettres, plans et devis, et autres documents que le Gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'une salle d'exercices militaires à Kenora, Ontario.

TRAIT-CARRÉ (QUÉ.)—BUREAU DE POSTE

M. WERMENLINGER :

Copie de tous documents, correspondance et requêtes concernant la disqualification du bureau de poste de Trait-Carré, comté de Gaspé, province de Québec.

SWEEPSTAKES D'IRLANDE

M. DESLAURIERS :

Copie de tous les écrits, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le Gouvernement ou tout haut fonctionnaire du Dominion et toutes autres personnes relativement aux Sweepstakes Army and Navy et Irish Sweepstakes durant les années de 1933 à 1937 inclusivement.

Le très hon. MACKENZIE KING: La portée de cette motion, telle qu'elle est rédigée, est plutôt grande. Il existe peut-être certains renseignements que l'auteur de la motion désire obtenir évidemment, et à supposer qu'on puisse les découvrir, ils peuvent être communiqués, mais une bonne partie de ce que l'on demande ne saura jamais être découvert. A cette réserve près, la motion ne soulève aucune objection.

Le très hon. M. BENNETT: Des milliers de lettres n'ont sans doute aucune valeur.

M. L'ORATEUR: Adoptée sous cette réserve.

MARCHANDISES DES ÉTATS-UNIS EN TRANSIT

INTERPELLATION AU SUJET DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DOUANIER QUI PERMET LE TRANSPORT EN DOUANE DE MARCHANDISES DES ÉTATS-UNIS À TRAVERS LE TERRITOIRE CANADIEN PAR CAMION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Je désire poser une question au ministre du Revenu national (M. Ilsley). J'ai reçu copies de délibérations adoptées par le conseil municipal de Brampton et les cheminots du même endroit, délibérations hostiles à la modification du règlement douanier qui permet le transport de marchandises des États-Unis en douane à travers le territoire canadien par camion. Le ministre peut-il nous affirmer qu'on ne songe pas à modifier ce règlement?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre du Revenu national): On ne pourrait changer la méthode en usage que par une modification à la loi des douanes et non pas par une simple refonte du règlement. On ne songe à aucun changement à cet égard. Cependant, le ministre a reçu un grand nombre d'exposés pour et contre. Si le Gouvernement décide de changer sa façon de voir, il le fera connaître en temps opportun. Pour l'heure, je dois me